

BAREME
Honoraires transactions €TTC
A partir du 01/01/2022
(TVA en vigueur 20 %)

Montant des honoraires TTC transactions VENTE (hors VEFA) :

Montant du bien	Taux de Commission en TTC
Jusqu'à 50 000€	15%
50 - 100 000€	10%
101 - 150 000€	7%
151 - 300 000€	6%
301-500 000€	5%
501 à 700 000€	4.5%
Supérieur à 700 000€	4%

Possibilité d'effectuer les honoraires partagés.

Montant des honoraires TTC transactions LOCATION :

	Bailleur	Locataire
Publicité, gestion des contacts	2€TTC/m ²	
Visites, contrat de bail, constitution du dossier :		
Bien d'une surface inférieure ou égale à 50m ² habitables	8€TTC/m ²	8€TTC/m ²
Bien d'une surface supérieure à 50m ² habitables	6€TTC/m ²	6€TTC/m ²
Etat des lieux	3€TTC/m ²	3€TTC/m ²

Honoraires réglementés selon la loi ALUR du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires. et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier